

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

4 OCTOBRE 2017

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE ORDINAIRE du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le MERCREDI 4 OCTOBRE 2017, à 18 h (6 h pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Monia Jacques, directrice au service d'aménagement et du
développement du territoire
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail
(réunion privée) de 17 h à 18 h.

10-17-278A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Monsieur Warolin fait un bref retour sur le congrès de la FQM en soulignant certains éléments du discours du premier Ministre, Monsieur Philippe Couillard, alors que celui-ci a annoncé certaines mesures concernant l'Internet haute vitesse, l'entretien des chemins d'hiver et le regroupement des ministères des affaires municipales et la sécurité publique.

10-17-279A **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2017.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2017 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

Information **Budget 2018 – IPC à 1,2 %.**

Le budget 2018 est en préparation, alors que les différents postes budgétaires seront indexés à la hauteur de 1,2 %. Les membres du CA ont pris acte d'un premier projet du tableau pour le traitement salarial des employés. À la séance du mois de novembre, les tableaux budgétaires pour chaque service seront déposés, en projet.

10-17-280A **Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) – Octroi des prêts.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue autorise le prêt suivant, au Fonds local d'investissement (FLI) :

↳ FLI 2017-14 : 25 000 \$ au FLI-Relève, sans aucune garantie, étant un prêt jeunesse

- ❖ D'accorder un congé de capital à 50 % pour une période de six mois pour le prêt FLI 2010-10.

En date du 29 septembre 2017, la disponibilité du FLI est de 795 436,80 \$ et celle du FLS de 269 704,10 \$.

10-17-281A **Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue – Dépôt de quatre demandes – Recommandation du comité d'analyse.**

Considérant la disponibilité budgétaire du Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue de 89 182,50 \$;

Considérant la recommandation du comité d'analyse pour les quatre dossiers;

PROJET

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'accorder un soutien financier de 1 150 \$ à Monsieur Lloyd Fraser pour participer à une mission exploratoire dans le secteur manufacturier;
- ❖ D'accorder un soutien financier de 800 \$ à l'entreprise Barbe-Broue pour la réalisation d'une mission exploratoire dans le domaine de l'agrotransformation.

Les membres du CA ont pris acte des raisons motivant le refus des deux autres demandes de soutien financier et confirment leur accord avec lesdites recommandations du comité.

10-17-282A

Dépôt d'une demande auprès du Fonds régional Desjardins par la Société de développement du Témiscamingue visant l'embauche d'une ressource pour développer le tourisme d'aventure – Demande d'une lettre d'appui.

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue appuie la demande de la Société de développement du Témiscamingue auprès du Fonds régional Desjardins, par le dépôt du projet « Plaque tournante aventure-nature pour le nord-ouest québécois et le nord-est ontarien ».

10-17-283A

Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la ville de Témiscaming à son règlement de zonage (règlement n° 642, adopté le 12 septembre 2017).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la ville de Témiscaming désire amender son règlement de zonage n° 427 présentement en vigueur pour ajouter les activités de divertissement et de loisirs en zone commerciale;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la ville de Témiscaming à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 642, adopté le 12 septembre 2017 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 642 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 12 septembre 2017

Date de réception à la MRCT : 14 septembre 2017

10-17-284A

Commentaire de la MRC de Témiscamingue dans le cadre de la consultation sur la modification du règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'état.

ATTENDU QUE le règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État, est actuellement en cours de modification ;

ATTENDU QU'en vertu de l'entente de délégation sur la gestion foncière et sur la gestion du sable et gravier, signée en 2014, la MRC est en première ligne pour la perception des loyers des camps de chasse et des chalets et pour l'application des normes des baux et qu'il y a lieu de rappeler les revendications de la MRC à cet égard;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue signifie au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles :
 - son accord avec les articles 2 et 3 du projet de règlement publié dans la Gazette officielle du 23 août 2017. Ces articles réduisent les loyers des tours de télécommunications pour les municipalités et les OSBL;
 - son désir de voir modifier l'article 25 du règlement actuel portant sur les conditions à respecter pour un abri sommaire (30 mètres carrés de superficie, d'un étage, sans fondation permanente, ni électricité, ni eau courante). Avant la délégation, le ministère a fait preuve d'un certain laisser-aller dans l'application de ces conditions, ce qui fait que nombre de camps de chasse sont aujourd'hui non conformes. Les changements de réglementation prennent une éternité. En fait foi, la demande de faire passer la superficie de plancher des camps de chasse de 20 à 30 mètres carrés (9 ans pour faire changer la réglementation). Ces conditions devraient être déterminées par les MRC délégataires;
 - son désir de voir modifier l'article 29 du règlement actuel qui prévoit que les chalets doivent être construits à au moins 25 mètres de la limite des hautes eaux. Cette condition devrait être déterminée par les MRC délégataires pour les mêmes raisons que ci-dessus;

PROJET

- son désir de voir modifier l'article 33 du règlement actuel qui interdit l'aménagement d'une voie d'accès à un camp de chasse. Cet article n'a jamais été appliqué. Tous les camps de chasse sont accessibles par un sentier ou un chemin;
- son désir de voir modifier l'article 36.2 du règlement actuel, pour clarifier la définition d'équipement de camping : mobile, temporaire et non attaché au sol. Cette définition est trop imprécise : une charrette à foin et un vieil autobus scolaire peuvent être considérés comme des équipements de camping. Pour préciser cette définition, le ministère pourrait se référer aux travaux du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (plans régionaux pour rendre conforme les campings situés dans les zecs en 2021);
- son désir de voir ajouter un article permettant de voir ajouter au règlement actuel un article permettant de convertir un bail existant en un autre type de bail, à la condition que le locataire respecte les conditions du bail convoité (exemple : conversion d'un bail d'abri sommaire en bail de villégiature);
- son désir de voir ajouter un article disant que toutes lignes directrices, encadrant la prise de décision ou l'interprétation du règlement actuel, doit faire l'objet d'une consultation en vertu de la politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités.

Le 24 février 2016, le MERN a adopté des lignes directrices relatives à la privatisation des baux de villégiature sans procéder à aucune consultation du monde municipal et sans tenir compte des impacts de ces lignes directrices sur l'aménagement du territoire et la fiscalité municipale.

10-17-285A

Planification stratégique du Témiscamingue – Embauche du chargé de projet en démographie – Recommandation du comité de sélection.

Considérant qu'un affichage de poste a été lancé le 11 septembre 2017;

Considérant qu'un comité de sélection a été formé pour le choix du candidat, comité formé de la direction générale de quatre organismes du territoire;

Considérant qu'au terme des candidatures reçues, trois candidats furent convoqués pour passer une entrevue;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ D'entériner l'embauche de Madame Catherine Drolet-Marchand, à titre de chargée de projet en démographie, aux conditions suivantes :

PROJET

- 35 heures / semaine, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (occasionnellement en soirée);
- Salaire : Selon politique en vigueur (groupe 4, échelon 12);
- Lieu d'emploi : Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue avec un rayonnement régional sur l'ensemble du territoire;
- Date d'entrée en fonction : 16 octobre 2017;
- Durée de l'emploi (poste contractuel) : Jusqu'au 31 mars 2019.

Madame Drolet-Marchand est assujettie à la politique de travail et aux différentes politiques en vigueur à la MRCT, avec période de probation de trois mois.

Dans un but de synergie avec l'agent de migration du Carrefour Jeunesse-Emploi, alors que les 2 ressources travailleront en complémentarité, Madame Drolet-Marchand travaillera au bureau du CJET selon les règles de fonctionnement de cette organisation.

Une entente de gestion administrative est convenue entre les directions générales du Carrefour Jeunesse Emploi et la MRC de Témiscamingue pour établir lesdites règles de fonctionnement.

Le chargé de projet en démographie planifie, organise, coordonne et supervise les actions inscrites au plan stratégique du Témiscamingue en matière de promotion de la région, d'attraction, d'accueil, d'intégration et de rétention des nouvelles populations. Le chargé de projet en démographie et l'agent de migration Place aux jeunes du CJET formeront l'équipe stratégique démographie pour la MRC du Témiscamingue. Les deux ressources travailleront en complémentarité, à l'atteinte d'objectifs communs. Le chargé de projet en démographie sera sous la supervision d'un comité de pilotage restreint, composé de partenaires du milieu.

10-17-286A

Projet de politique salariale pour les employés – Principes directeurs.

Considérant le renouvellement de la politique salariale au 1^{er} janvier 2018;

Considérant les préoccupations déjà énoncées par le CA concernant le renouvellement de cette politique;

Considérant le document présenté énonçant les principes directeurs de la politique salariale;

Considérant que le service des ressources humaines souhaite valider ces éléments auprès du CA avant de poursuivre les travaux;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter les principes directeurs de la politique salariale 2018 tels que présentés et de poursuivre les travaux en ce sens.

10-17-287A Offre de formation pour la clientèle difficile.

Considérant l'offre de formation de l'APSAM ainsi que l'offre de services présentée le 12 septembre 2017;

Considérant la santé/sécurité de notre personnel et la clientèle difficile avec laquelle il doit parfois composer;

Considérant la possibilité d'offrir la formation également aux municipalités locales;

Considérant l'intérêt démontré par sept municipalités locales pour offrir la formation à leurs employés;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter l'offre de services de l'APSAM au montant maximal de 5 278,68 \$ avant taxes, pour donner la formation à 30 participants sur deux journées (15 participants/jour);
- ❖ De donner la formation « Clientèles difficiles ou agressives – intervenir de façon sécuritaire » à tous les membres de notre personnel qui sont en contact régulier avec la clientèle et d'offrir les places disponibles aux municipalités locales. Les municipalités locales seront facturées par l'APSAM au prorata du nombre de participants.

Information Poste du technicien en géomatique.

Le CA prend acte de la démission de Monsieur Yve Grafteaux, au poste de technicien en géomatique, le 15 septembre dernier. Le processus d'embauche visant son remplacement est en cours.

10-17-288A Remplacement au poste du chargé de projet en sécurité incendie.

Considérant que Monsieur Jean Martineau, a remis sa démission, le 18 septembre 2017, à titre de chargé de projet en sécurité incendie;

Considérant que lors de la séance ordinaire du conseil des maires de la MRC du 23 novembre 2016 (référence à la résolution n° 11-16-356), il a été convenu de maintenir un budget dédié au poste de chargé de projet en sécurité incendie, à raison de 3 jours/semaine;

Considérant que le chargé de projet est responsable des dossiers liés à la formation, au suivi du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie, de la coordination du comité de sécurité incendie (CSI) de la MRC, de la mise en place du service d'urgence en milieu isolé (SUMI), des dossiers des pinces de désincarcération et des communications en incendie, ainsi que d'apporter un soutien aux municipalités en fonction de leurs besoins;

PROJET

Considérant qu'après évaluation des besoins, il s'avère que pour exécuter ces responsabilités, il est convenu de rechercher davantage un profil de chargé ou de gestionnaire de projet;

Considérant que d'autres besoins peuvent être comblés, à l'interne, avec l'embauche d'un chargé de projet, au niveau de la gestion des cours d'eau et la coordination de la table GIR;

Considérant qu'au terme des échanges, les membres du CA souhaitent l'embauche d'une ressource à temps plein pour combler l'ensemble des besoins;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

❖ De lancer le processus d'embauche visant à combler un poste de chargé de projet, à temps plein, qui assumera un mandat, réparti comme suit :

- Sécurité incendie (2 jours/semaine);
- Gestion des cours d'eau (2 jours/semaine);
- Coordination de la Table GIR (1 journée/semaine).

Ce poste est contractuel, renouvelable annuellement, en fonction des besoins de l'organisation.

10-17-289A

Installation d'une ligne téléphonique au point de service à Laverlochère.

Considérant la problématique soulevée par l'utilisation de téléphones cellulaires comme moyen de communication principal au bureau de Laverlochère;

Considérant l'estimation des coûts présentée par Télébec;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

❖ De procéder à l'installation d'une seule ligne téléphonique au bureau de Laverlochère, au coût de 150,25\$, plus les frais mensuels de 84,68 \$, excluant les taxes.

10-17-290A

Inspection d'avertisseurs de fumée dans les municipalités locales – État de situation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

❖ De faire l'évaluation des dommages causés par le non-respect du mandat effectué par l'employé numéro 430 et de procéder à une réclamation auprès dudit employé par mise en demeure.

10-17-291A

Pacte rural 2014-2015 – Adoption du rapport amendé – Reddition de comptes.

Le comité administratif prend acte du rapport amendé des projets de l'appel de projets du Pacte rural 2014-2015, constitué des fiches de projets ainsi que du bilan financier généré par le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter le rapport amendé des projets de l'appel de projets du Pacte rural 2014-2015;
- ❖ D'autoriser le dépôt dudit rapport auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, comme suit :

Montant octroyé à la MRC (prévu) :	327 250,00 \$
Montant total des projets soutenus (final) :	322 044,98 \$

- ❖ D'autoriser le remboursement du montant résiduel de 5 205,02 \$ à être effectué auprès du gouvernement du Québec, à sa demande.

10-17-292A

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration des chemins à Laniel – Reddition de comptes.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue approuve les dépenses du Comité municipal de Laniel pour des travaux réalisés sur le chemin Baie McAdam conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec :

Coût total des travaux : 3 365,86 \$

Montant de la subvention : 1 800,00 \$

- ❖ Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin de la Baie McAdam dont la gestion incombe à la MRCT (Comité municipal de Laniel) et que le dossier de vérification a été constitué.

10-17-293A

Gestion de l'immeuble – Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres pour des services d'ingénierie – Projet de ventilation-climatisation de l'édifice administratif de la MRCT.

Considérant la chaleur ressentie dans les bureaux pendant la saison estivale;

Considérant l'absence de ventilation adéquate dans les bureaux de l'édifice administratif;

PROJET

Considérant la santé/sécurité de notre personnel;

Considérant nos obligations contractuelles envers nos locataires;

Considérant la stabilisation des fondations de l'immeuble à l'automne 2015;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'aller en appel d'offres pour des services d'ingénierie dans le cadre du projet de ventilation-climatisation des bureaux de l'édifice administratif de la MRCT.

10-17-294A

Renouvellement des services de la timbreuse – Recommandation.

Considérant que le contrat que nous avons actuellement avec Pitney Bowes vient à échéance le 31 mars 2018;

Considérant que le contrat doit être renouvelé au minimum 90 avant la date d'échéance;

Considérant l'offre de Pitney Bowes de renouveler le contrat de la timbreuse que nous avons actuellement pour une période de 36 mois au coût mensuel de 173,90 \$;

Considérant les autres options étudiées pour une nouvelle timbreuse :

- Pitney Bowes : 197,46 \$/mois (contrat de 66 mois)
- NeoPost (La Source Bureautique) : 182,53 \$/mois (contrat de 66 mois)

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler le contrat de la timbreuse Pitney Bowes que nous avons actuellement, pour une période de 36 mois au coût mensuel de 173,90 \$.

10-17-295A

Acquisition d'un immeuble à Laniel.

Considérant que le Comité municipal de Laniel souhaite acquérir une propriété qui leur permettrait de développer un service de marina municipal, tout en louant une partie de la propriété à la SÉPAQ;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue débute les démarches pour acquérir une propriété située au 1974 route 101 à Laniel ainsi que le terrain lot 30-2 Ptie, rang 8 pour un montant de 155 000 \$ afin de supporter le Comité municipal de Laniel dans ses projets de développement en tourisme avec la venue du parc Opémican ;

PROJET

- ❖ Que le transfert du certificat d'autorisation pour la marina soit inclus dans le prix et la transaction liée à l'acquisition de la propriété sise au 1974, route 101 à Laniel;
- ❖ Que M^e Mireille Bourque, notaire soit mandatée pour la rédaction de tout acte visant le transfert de la propriété ;
- ❖ D'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, tout document en lien avec l'acquisition de la propriété située au 1974, route 101 à Laniel ;
- ❖ D'autoriser le déboursé d'un montant de 15 500 \$, à même le surplus de TNO Laniel, lors de la signature de l'offre d'achat;
- ❖ Que le CA recommande l'utilisation d'un surplus de 50 000 \$ dans TNO Laniel et de 105 000 \$ dans le TNO Les-Lacs-du-Témiscamingue pour financer l'acquisition de cette propriété.

En date du 31 décembre 2016, TNO Les Lacs du Témiscamingue avait un surplus de 293 763,69 \$ alors que pour le TNO Laniel, il était de 146 279,36 \$. Dans l'éventualité où une partie des surplus de TNO Les Lacs du Témiscamingue sera utilisée, il y aura lieu d'établir une entente avec le Comité municipal de Laniel pour obtenir un remboursement selon une période à déterminer, via les revenus de location de la SÉPAQ.

Information **Projet les Défricheurs du Québec – Abitibi-Témiscamingue.**

Les membres du CA prennent acte de l'information complémentaire en lien avec la demande de financement pour le projet « Les Défricheurs du Québec – Abitibi-Témiscamingue ». La MRC n'a pas de budget prévu à cet effet.

Information **Dépôt du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

Information **Dépôt des rôles d'évaluation – Évolution 2017-2018.**

Les membres du CA prennent acte de l'évolution des valeurs imposables et non imposables des rôles d'évaluation entre les années 2017 et 2018.

De nouveaux rôles d'évaluation prendront effet au 1^{er} janvier 2018 pour les municipalités de Fugèreville, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Moffet et la ville de Belleterre.

Information **Dépôt des proportions médianes et facteurs comparatifs 2018.**

Les membres du CA prennent acte des proportions médianes et facteurs comparatifs pour l'année 2018. Ces données, validées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sont essentielles pour l'exercice budgétaire annuel.

PROJET

10-17-296A

Réclamation aux trois villes (Belleville, Témiscaming et Ville-Marie).

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

❖ De réclamer aux villes de Belleville, Témiscaming et Ville-Marie, les montants suivants pour les travaux encadrant les rôles d'évaluation foncière pour l'année 2016-2017 :

- Belleville : 6 513,67 \$
- Témiscaming : 61 150,15 \$
- Ville-Marie : 43 834,34 \$

N. B. : Facturation selon l'entente en vigueur, c'est-à-dire coût réel plus 10 %.

10-17-297A

Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **87 430,03 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **1 102 870,98 \$**, et ce, pour la période du 16 août au 15 septembre 2017.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 4 octobre 2017.



**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

Information **Gestion des cours d'eau – Nouvelles informations concernant la répartition des coûts et la facturation.**

Les membres du CA prennent acte du document présenté dans le cadre du congrès 2017 de la FQM, ayant pour titre « Les coûts reliés aux interventions dans les cours d'eau et les modalités de leur répartition ». Afin d'être en règle avec les lois municipales, la MRC devra adopter un règlement pour établir les quotes-parts des municipalités visées, lors de la réalisation de travaux de cours d'eau sur le territoire des municipalités locales.

10-17-298A **Reconnaissance de TNO Laniel pour le processus électoral municipal par la MRC de Témiscamingue.**

Attendu qu'au cours des trente dernières années, la MRC a toujours reconnu le Comité municipal de Laniel comme « comité local » auprès des citoyens de TNO Laniel;

Attendu que cette reconnaissance se traduit par l'obligation pour le Comité municipal de Laniel de suivre les règles municipales, comme une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

Attendu que depuis la création du Comité municipal de Laniel, celui-ci a toujours procédé à l'élection des membres qui composent son comité lors de la tenue des élections municipales en suivant les lois municipales;

Attendu que la MRC de Témiscamingue requiert que TNO Laniel applique les dispositions des Chapitres 6 et 7, du Titre 1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, relatives aux procédures électorales et à la déontologie électorale;

Attendu que l'article 10 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* permet d'instituer un comité municipal pour une partie de son TNO;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC renouvelle la reconnaissance du Comité municipal de Laniel (formé d'un président et de 6 autres membres, élus pour 4 ans);
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le Directeur général des élections, de son accord pour que le Comité municipal de Laniel puisse tenir des élections sur son territoire en simultanée avec les élections municipales au Québec et ce, pour 2017 et les années à venir, à moins d'une résolution retirant cet accord;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue s'assurera auprès du Comité municipal de Laniel du respect des règles de confidentialité en ce qui concerne les informations fournies par le DGE, notamment la liste électorale;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue autorise le Comité municipal de Laniel a nommé son personnel électoral comme tout autre municipalité et qu'en ce sens, accorde à la directrice générale, le statut de « présidente d'élection » pour l'élection locales.

Le Comité municipal de Laniel suit les lois municipales pour l'élection de ses membres et pour son fonctionnement.

PROJET

Information Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

10-17-299A Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 18 octobre 2017
- Comité administratif : 1^{er} novembre 2017

Il est 19 h 24.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.